

Sécurité Publique, le SNAPATSI reste vigilant

Depuis l'annonce du confinement, le SNAPATSI a demandé au DGPN et au DCSP de mettre en place un service minimum pour les PATS.

Le SNAPATSI exige que toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale de chaque agent soient prises.

Enfin, le 20 mars, la DCSP diffuse une instruction de commandement dans laquelle « *Il est demandé à chaque DDSP de mettre en place au plus tard le 23 mars, une organisation simplifiée des services placés sous son autorité* ».

Dès le 23 mars, le SNAPATSI a saisi par mail chaque DDSP pour :

- avoir connaissance du PCA (plan de continuité d'activité) précisant notamment les missions des activités indispensables et la présence des agents PATS
- la nature des dispositions prises dans chacun des services du département concerné pour les fonctions support

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR
DIRECTION GÉNÉRALE DE LA POLICE NATIONALE
DIRECTION CENTRALE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

INSTRUCTION DE COMMANDEMENT
DÉPART EN CLAIR

MENTION D'URGENCE	
NORMAL	<input type="checkbox"/>
IMMÉDIAT (message à caractère opérationnel et réglementaire)	<input type="checkbox"/>
FLASH (message caractère d'actualité des services)	<input type="checkbox"/>

NOM DU RÉDACTEUR : J. DEPER
N° DE TÉLÉPHONE :

DE : MIN INT/DGPN/DCSP
A :
TOUTES DDSP METROPOLE ET OUTRE-MER
TOUTES PREFECTURES

POUR INFO
DGPN

N. DE TEXTE : 800519
INSTRUCTION DE COMMANDEMENT N° 48

OBJET : COVID-19 - ADAPTATION ET PRÉSERVATION DE LA CONTINUITÉ DU FONCTIONNEMENT DES SERVICES
REF : IC 45 DU 16 MARS 2020, IC 46 DU 17 MARS 2020, IC 47 DU 17 MARS 2020

L'APPLICATION DE LA MESURE DE CONTINUITÉ GÉNÉRALISÉE À NÉCESSITÉ UNE ACTION FORTE DE LA PART DES POLICIERS ET PERSONNELS DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE QUI SONT EN PREMIÈRE LIGNE DANS LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU VIRUS COVID-19, DONT L'ENGAGEMENT ET LE DÉVOUEMENT, TOUTS CORPS ET EFFECTIFS CONFONDUS, SONT UNANIMEMENT RECONNUS ET QUE JE TIENS À SALUER.

BUREAU NATIONAL

52 rue de Dunkerque
75009 PARIS

Tel. 01.55.34.33.20
Fax. 01.44.53.01.14

snapatsi@snapatsi.fr

Si vous rencontrez des difficultés, n'hésitez pas à contacter un délégué SNAPATSI.

Votre santé notre priorité !